

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2015

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 14 + 5 pouvoirs
MEMBRES ABSENTS : 05

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire

M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Adjoints

Mme Nathalie SCHEIDT
M. Jacky BRUCKER
Mme Célia RISCHMANN
Mme Christel BUCHEL
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
Mme Françoise KEIFF
Mme Tiffany DILLINGER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme Joelle SCHOTT, pouvoir à Mme Célia RISCHMANN
M. Gérard HALTER, pouvoir à Mme Nathalie SCHEIDT
M. Thierry REHRI, pouvoir à M. Jean-Jacques BRUCKMANN
M. Christian SCHOTT, pouvoir à Mme Tiffany DILLINGER
M. Jean-Luc SCHLOSSER, pouvoir à Mme Françoise KEIFF

La convocation pour la séance a été transmise le 1^{er} juillet 2015 séparément à tous les membres du conseil municipal.

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2015

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 28 mai 2015 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,

. par 15 voix pour
2 voix contre (M. Jean-Luc SCHLOSSER, Mme Françoise KEIFF)
2 abstentions (M. Christian SCHOTT, Mme Tiffany DILLINGER)

approuve le procès-verbal de la séance du 28 mai 2015.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Nathalie SCHEIDT, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

LOCATION DE BIENS

. Location, avec effet du 1^{er} juillet 2015, d'une partie de l'ancienne chocolaterie, soit environ 120 m², à la Société RINCKENBERGER installations sanitaires, représentée par M. Grégory OTT, moyennant un loyer mensuel hors charges de 600,- €.

IV. LISTE PREPARATOIRE DU JURY D'ASSISES 2016

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2015 il est procédé au tirage au sort de 6 électeurs de Schirrhein et de Schirrhoffen, en vue de l'établissement par la commission spéciale du Tribunal de Grande Instance, de la liste préparatoire du jury d'assises pour 2016.

Sont tirés au sort :

- . M. ROSSNER Richard de Schirrhoffen
- . M. BRUCKER Richard de Schirrhein
- . M. BRANGIER Jérôme de Schirrhein
- . Mme HERR épouse ROUSSEAUX Michèle de Schirrhein
- . Mme METZLER épouse HUNTZINGER Sonia de Schirrhein
- . M. BUCHS Frédéric de Schirrhein.

V. LOTISSEMENT «LES MYRTILLES» - VENTE DU LOT N° 11

Le maire soumet une nouvelle candidature au conseil municipal : celle de Mme Karine EBELE et de M. Stéphane TREIBER de Roeschwoog. Leur choix se porterait sur le lot n° 11, référencé section 8, n° 282/1 avec 9,06 ares.

Après délibération, le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

- . approuve la candidature de Mme Karine EBELE et M. Stéphane TREIBER
- . approuve la vente du lot n° 11 aux intéressés, au prix de 10.680,00 € l'are TTC.

VI. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS

Le maire informe le conseil municipal du contexte réglementaire qui oblige les collectivités à procéder à une mise en concurrence pour la fourniture de gaz et d'électricité :

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, prévoient la disparition progressive des tarifs réglementés de gaz et d'électricité selon le calendrier suivant :

- . au 1^{er} janvier 2015, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 200.000 kWh par an,
- . au 1^{er} janvier 2016, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 30.000 kWh par an,
- . au 1^{er} janvier 2016, bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts).

Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient donc obligatoire pour tous les sites correspondant aux seuils ci-dessus et impose de recourir aux procédures prévues par le Code des Marchés Publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.

Pour ce qui concerne la commune de Schirrhein, les bâtiments concernés sont :

- Gaz naturel : les deux écoles, la mairie et l'espace socioculturel.
- Electricité : l'espace socioculturel.

Dans ce cadre, le regroupement des Pouvoirs Adjudicateurs, acheteurs de gaz naturel et/ou d'électricité et de fournitures de services associés, au travers d'un groupement de commandes est un moyen d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir une meilleure offre sur le plan financier tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Le groupement de commandes constitué sur le fondement de l'article 8 VII du Code des marchés publics, a pour objet la passation et la signature des marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité, de gaz et des services associés pour les besoins propres de ses membres détaillés par point de livraison selon l'annexe jointe à la présente convention.

La Communauté de Communes de Bischwiller et Environs (C.C.B.E.) assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et sera chargée de signer et de notifier le marché pour le compte du groupement. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution du marché, notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer des marchés publics ou des accords-cadres au sens de l'article 1^{er} du CMP.

Conformément aux dispositions de l'article 8 VII du Code des marchés publics, la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés et/ou des accords-cadres est celle de la communauté de communes.

Le groupement est ouvert à l'ensemble des communes de la communauté de communes qui adhéreront après délibération de leur assemblée délibérante. Le retrait du groupement ne pourra possible qu'à l'expiration des accords-cadres et des marchés dont la collectivité sera partie prenante.

Le groupement ayant pour objet un achat répétitif, il est constitué pour une durée illimitée.

Le montant prévisionnel annuel sur le territoire de la C.C.B.E. s'élève à 165 000 € TTC pour l'électricité et 160 000 € TTC pour le gaz.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- . autorise l'adhésion de la commune de groupement de commandes,
- . accepte que la Communauté de Communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

- . accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies annexée à la présente délibération,
- . autorise le maire à signer ladite convention.

VII. EXTENSION – RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE : MISE A JOUR DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Le maire rappelle qu'en séance du 12 février dernier le conseil municipal avait approuvé un premier projet qui concernait l'école maternelle, et qui comprenait :

- . l'aménagement de 4 salles à l'étage avec isolation thermique
- . la création de 2 coursives extérieures avec escaliers d'accès (issues de secours)
- . l'aménagement d'une garderie et d'un réfectoire
- . l'isolation thermique extérieure du bâtiment.

Les services concernés du conseil départemental avaient indiqué à l'époque que ce type de projet pouvait bénéficier d'un soutien financier en opération d'investissement complémentaire, dans le cadre de la fin du contrat de territoire de la communauté de communes de Bischwiller et environs. Le projet ayant été présenté dans les temps, celui-ci a été validé par les services du conseil départemental, le rendant par conséquent subventionnable.

Le principe de la subvention départementale reste donc toujours d'actualité, mais celle-ci sera vraisemblablement minorée, vu le contexte très tendu des finances du département.

Par ailleurs, l'aménagement de la garderie et du réfectoire est abandonné, des solutions alternatives ayant dans l'intervalle été trouvées, dans le cadre de la compétence périscolaire de la communauté de communes de Bischwiller et environs.

Ainsi, le projet a été revu en conséquence.

M. Jean-Jacques BRUCKMANN en présente la nouvelle version, validée par la commission « travaux et urbanisme », en vidéo-projection.

L'opération consisterait dans sa nouvelle mouture en :

- . la création d'un escalier de secours avec coursive à l'étage
- . la restructuration des sanitaires à l'étage
- . l'aménagement de 4 salles dans les combles déjà partiellement aménagés
- . l'isolation extérieure du bâtiment.

Le bilan financier estimatif des travaux se chiffre comme suit :

	<u>Montants H.T.</u>
. Escalier de secours avec coursive extérieure	28.000,- €
. Restructuration des sanitaires à l'étage	28.850,- €
. Aménagement des salles 1, 2, 3 et 4	77.700,- €
. Hall d'entrée : résine au sol	7.000,- €
. V.M.C.	4.000,- €
. Isolation extérieure	41.000,- €
TOTAL H.T.	186.550,- €
Honoraires de maîtrise d'œuvre 10 %	<u>18.655,- €</u>
Global H.T.	205.205,- €
TVA 20 %	<u>41.041,- €</u>
Global TTC	246.246,- €

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

FCTVA 15,761 %	38.811,- €
ETAT – D.E.T.R. (35 % SUR H.T.)	60.000,- €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	23.000,- €
REGION – ECO. ENERGIE	8.000,- €
PARTICIPATION SCHIRRHOFFEN 25 %	29.109,- €
SUR NET	
FONDS PROPRES COMMUNE DE SCHIRRHEIN	<u>87.328,- €</u>
TOTAL	246.248,- €

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'approbation du principe de l'opération, du bilan estimatif et du plan de financement.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. approuve l'exécution de l'opération d'extension – restructuration de l'école maternelle de Schirrhein – Schirrhoffen tel que présentée

. en approuve le plan de financement comme défini plus haut

. charge le maire de solliciter les participations financières et subventions auprès des services de l'Etat, du conseil départemental et de la Région Alsace.

VIII. RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE CHOCOLATERIE

Le maire rappelle que les locaux de l'ancienne chocolaterie, 4, rue des Ecoles, propriété de la commune, sont vacants depuis la mi-avril 2015.

Il s'avère que l'offre de locaux adaptés aux artisans du secteur est insuffisante. L'idée serait d'aménager 4 ateliers dans le bâtiment, que la commune mettrait en location.

M. Jean-Jacques BRUCKMANN présente le projet par vidéo-projection.

Les 4 ateliers aménagés disposeraient des surfaces suivantes :

- . Atelier 1 et locaux annexes (déjà loué à la Société RINCKENBERGER) : 120 m2.
- . Atelier 2 : 97 m2.
- . Atelier 3 : 81,50 m2.
- . Atelier 4 : 169,00 m2.
- . Garage pouvant être loué à part : 39,00 m2.

Les principaux travaux à exécuter sont :

- . Création des cloisons intérieures.
- . Remplacement de la couverture en «éternit».
- . Remplacement des menuiseries extérieures.
- . Portes sectionnelles.
- . Electrification.
- . Ravalement de façade.

Le bilan financier estimatif se présente comme suit :

. Maçonnerie, gros-œuvre	39.800,- €
. Remplacement couverture	43.630,- €
. Zinguerie	5.400,- €
. Remplacement des menuiseries extérieures	26.300,- €
. Porte sectionnelle	10.500,- €
. Electrification	27.000,- €
. Ravalement des façades – échafaudage	18.700,- €
TOTAL H.T.	171.330,- €
Soit TTC	205.596,- €

A ce jour aucune possibilité de subventionnement n'a pu être déterminée.

Ainsi, le montant TTC de l'opération serait intégralement à la charge de la commune. Cependant, la recette générée par la location de l'ensemble des locaux devrait s'élever à environ 30.000,- € annuels. La durée d'amortissement de l'opération serait dans ce cas d'environ 7 années.

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'approbation de l'exécution de cette opération ainsi que de son financement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. approuve l'exécution de l'opération de restructuration de l'ancienne chocolaterie telle que présentée, ainsi que son financement par la commune de Schirrhein au prix TTC de 205.596,- €.

IX. INFORMATIONS

Le maire communique les informations suivantes au conseil municipal :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le maire informe le conseil municipal qu'en qualité de Vice-Président de la Communauté de Communes de Bischwiller et environs, agissant par délégation du Président, il a décidé de renoncer à faire usage du droit de préemption urbain pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

. Maison et terrain, 1, rue du Gros-Chêne, avec 6,35 ares.

. Maison et terrain, 139, rue Principale, avec 9,03 ares.

. Maison et terrain, 7, rue du Stade, avec 3,62 ares.

CHRONIQUE MUNICIPALE DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

29 mai : soirée de présentation des salles multiactivités par la CCBE aux associations utilisatrices. Les modalités de mise à disposition ont été exposées. Le référent local est M. Jacky BRUCKER, conseiller municipal.

4 juin : réunion publique de présentation du métier d'assistante maternelle par des responsables du conseil départemental, organisée par Mme Isabelle HALTER.

9 juin : première réunion du comité de pilotage consacré aux activités périscolaires et péri-éducatives de l'école maternelle, en présence des délégués de parents d'élèves et d'élus des 2 communes.

15 juin : réunion plénière du conseil communautaire de la communauté de communes de Bischwiller et environs.

17 juin : inauguration du magasin «PROXI» après travaux de rénovation. Il s'agit d'un changement d'enseigne de l'ancienne supérette «COOP». La population est invitée à soutenir ce commerce de proximité.

24 juin : réunion de la commission «communication» de la communauté de communes de Bischwiller et environs en mairie de Schirrhein.

25 juin : réunion de la commission communale des impôts directs en mairie de Schirrhein.

25 juin : réunion consacrée à l'établissement du planning d'occupation des salles multiactivités de Schirrhein – Schirrhoffen, en mairie de Schirrhein, animée par le service des sports de la communauté de communes de Bischwiller et environs, avec les représentants des associations locales utilisatrices.

26 juin : réunion publique participative pour les activités péri-éducatives à l'ESC. Bilan 2014/2015 de la fréquentation : en moyenne 160 enfants par semaine, soit environ 60 familles bénéficiaires.

1^{er} juillet : réunion de la commission communale «communication», points présentés :

- Le site Internet

La réunion s'est déroulée en présence du développeur. Il s'agissait essentiellement de valider la présentation de la page d'accueil du site :

- . Bandeau bleu en haut de page avec blason et nom de Schirrhein.
- . Photo en image de fond sur toute la page.
- . Le menu à cheval sur le bandeau bleu et l'image de fond.
- . Définition le nombre, la taille, la disposition et le contenu des différents blocs / pavés pour ne pas avoir besoin de dérouler vers le bas – 3 blocs :
 - . 1 grand qui affichera les dernières actualités (news).
 - . 1 petit pour les manifestations
 - . 1 petit pour l'annuaire (renseignements municipalité – écoles – associations – commerçants / artisans – professionnels de santé)
- . Bandeau gris en bas de page dans lequel on retrouvera la météo et la carte

Afin d'avancer dans le projet il a été convenu de créer un petit groupe de travail composé de Nathalie, Martine et Tiffany qui validera à l'occasion de deux réunions avant l'été principalement la page d'accueil.

La commission fera un point d'étape à la rentrée.

- Le Bulletin Municipal

Présentation d'un pré-projet de composition des différentes rubriques pour la prochaine édition qui est planifiée pour fin septembre, début octobre.

6 juillet : 2^{ème} réunion du comité de pilotage consacré aux activités périscolaires et péri-éducatives de l'école maternelle.

Autres informations :

- . Commande a été passée pour l'acquisition en intercommunalité Schirrhein – Schirrhoffen d'une machine destinée à l'entretien du terrain de foot synthétique, d'une valeur de 13.800,- € H.T.
- . CCAS : versement par la caisse locale du crédit mutuel d'un don de 4.000,- € destiné au soutien d'actions de solidarité.
- . Propriété 1, rue du Foyer : la pose de la nouvelle clôture et du portail sont en cours d'achèvement.
- . Travaux d'été à l'école élémentaire : mise en peinture de 3 salles de classe par les agents communaux.